

**A l'attention du Collège des
Bourgmestre et Échevins de la
Commune de XXX**

XXXXXXXXX, le XXX

Concerne: Espaces verts publics – Parrainages de parterres d'arbres et bandes vertes ...

Madame la bourgmestre / Monsieur le bourgmestre,
Mesdames, Messieurs,

Le Mouvement Ecologique et l'Oekozynter Pafendall mènent actuellement avec succès la campagne « Méi Gréngs an eise Stied an Dierfer » ("Végétalisation des villes et villages"). Ceci avec le soutien financier du ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable.

L'objectif de la campagne est de mettre en avant l'utilité des arbres, des prairies fleuries, des espaces verts, des toitures et façades végétalisées et des surfaces d'infiltration dans les zones urbaines en termes de qualité de vie, d'adaptation au changement climatique et de biodiversité. Des informations, des conseils, des aides et des recommandations d'action concrètes sont proposés aux communes et aux citoyennes et citoyens intéressés : afin de les aider à préserver et à créer des structures vertes dans les zones urbaines.

Dans ce contexte, le séminaire en ligne "Végétalisation de nos villes et villages - aménager l'espace public pour et avec les citoyennes et citoyens proches de la nature ", disponible sur www.naturelo.meco.lu sous la rubrique "Végétalisons l'espace urbain", a notamment présenté l'action des parrainages d'arbres.

Dans le cadre de ce projet, les habitants ont la possibilité de prendre en charge des arbres, des pieds d'arbres et d'autres "espaces verts". La commune leur donne l'autorisation de planter des espaces verts publics en respectant certaines conditions (par exemple l'utilisation de plantes favorables aux insectes, l'interdiction d'utiliser des pesticides et des engrais chimiques, etc...). Pour ce faire, ils bénéficient de conseils et d'une aide de la part de la commune, mais assument également la responsabilité de l'entretien. Il s'agit donc d'un accord entre les habitants et la commune, dans le cadre

duquel la créativité des habitants peut être mise à contribution de l'aménagement des espaces verts publiques.

De telles initiatives ont déjà été menées avec succès dans certaines communes luxembourgeoises, notamment à Dudelange, Differdange, Bettembourg et Luxembourg-Ville.

En tant que citoyens et citoyennes engagés, nous aimerions suggérer que la commune de XXX mette en place un projet de "parrainage de pieds d'arbres" et de "parrainage de bandes vertes".

Nous sommes convaincus que de nombreux habitants de la **commune de XXX** accueilleraient très favorablement cette initiative.

Tant nous, en tant que **citoyens intéressés**, que la coordinatrice nationale du projet "Méi Gréngs an eise Stied an Dierfer" pourraient - si vous êtes intéressés - s'impliquer dans le développement d'une telle offre. Nous nous permettons de vous envoyer ci-joint, à titre d'inspiration, des documents d'autres communes sur le sujet.

Nous vous remercions de votre intérêt et restons à votre disposition pour toute information complémentaire ou suggestion.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées,

XXX

Annexes:

- Parrainages de parterres d'arbres du Mouvement Ecologique et de l'Oekozerter Pafendall, *Canopé Production asbl.* et « *Transitioun Uelzechtdall asbl* » dans la rue Vauban à Luxembourg-Ville : www.naturelo.meco.lu
- Feuillelet d'information parrainage de la Ville de Dudelange
- Parrainages de parterres d'arbres – convention de la Ville de Dudelange
- Parrainages de parterres d'arbres – convention de la Ville de Luxembourg
- Recommandations de plantes de la Ville de Luxembourg
- Site internet concernant l'offre de la Ville de Luxembourg : <https://www.vdl.lu/fr/la-ville/participez-vous-aussi/parrainage-de-parterres-darbres>
- Règlement de parrainage d'un îlot de verdure de la Commune de Differdange